

PRISE EN CHARGE DE L'IRC

AFVAC CENTRE
21 JANVIER 2010
BLOIS

Docteur

Adresse

Tél. :

Fax :

Email :

Frais d'inscription

Prix TTC

<input type="checkbox"/> Adhérents AFVAC	40
<input type="checkbox"/> Non-adhérents AFVAC	52

N° carte d'adhérent AFVAC

N° d'Ordre National* :

*Obligatoire pour l'obtention de Crédits de Formation Continue pour l'exercice en France

Ci-joint mon règlement de Euros par chèque bancaire libellé à l'ordre de AFVAC CENTRE

carte de crédit visa ou mastercard

N° carte :

Cryptogramme (au dos de la carte) :

Date expiration :

signature :

AFVAC CENTRE

Prise en charge de l'IRC

Date, lieu	• Jeudi 21 janvier 2010 Hotel Mercure Quai Saint Jean - 41000 BLOIS Tél : 02 54 56 66 66
Objectif(s) pédagogique(s)	Être capable de reconnaître et gérer les insuffisants rénaux chroniques. Connaître la classification IRIS, connaître les causes de maladies rénales chroniques et savoir comment les diagnostiquer, annoncer un pronostic aux propriétaires et proposer une démarche thérapeutique permettant de ralentir l'évolution de la néphropathie et d'améliorer la qualité de vie du patient.
Programme	Jeudi 21 janvier 2010 20h30 – 22h30 Prise en charge de l'IRC
Conférenciers	C. MAUREY (DV, CEAV Médecine Interne Animaux de Compagnie, Maître de Conférences à l'ENVA)
Modalités d'apprentissage	2h00 de conférences
Contrôle d'acquisition des connaissances	QCM en fin de soirée pour valider les acquis Attestation de suivi de formation
Validation	Cette formation vous apporte 0,1 CFC, valeur qui sera doublée si vos réponses au QCM sont supérieures à la moyenne
Renseignements scientifiques	Pierre PAILLASSOU Tél : 02 38 70 80 70 Mail : ppaillassou@gmail.com
Renseignements inscriptions	Thierry MEGNIN Tél : 02 37 45 10 41 Mail : thierry.megnin@wanadoo.fr
Frais d'inscription	Adhérents AFVAC : 40 € TTC Non adhérents AFVAC : 52 € TTC
Adresse de retour du bulletin d'inscription	Thierry MEGNIN Route de la Varenne 28200 SAINT DENIS LES PONTS

Formation susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL

Une facture vous sera adressée ultérieurement faisant ressortir la TVA récupérable par le congressiste.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner accompagné de votre règlement à :

Thierry MEGNIN
Route de la Varenne
28200 SAINT DENIS LES PONTS